



PASS SAISONNIER Marennes-Oléron

Bilan 2022

ILE D'OLÉRON MARENNES TOURISME



Éléments de contexte

Depuis 2018, le territoire de Marennes-Oléron est engagé dans une **politique d'amélioration générale de l'accueil des saisonniers**. Cette démarche est caractérisée par la mise en place d'outils (guide saisonnier, site internet dédié, Pass...), des partenariats avec d'autres territoires saisonniers (stations de montagne), le but étant d'aller vers une politique plus globale intégrant l'ensemble des problématiques auxquelles les travailleurs saisonniers sont exposés.

➤ Fonctionnement du Pass saisonnier

Le Pass saisonnier est un dispositif permettant aux travailleurs estivaux qui le souhaitent de bénéficier d'avantages et d'offres spéciales auprès de nombreux partenaires (valable du 01/04 au 30/09). Ce projet poursuit trois objectifs :

- Favoriser l'intégration des saisonniers sur le territoire
- Leur permettre de **mieux connaître** les acteurs touristiques du territoire
- Les **fidéliser** à la destination

Pour l'obtenir, l'employeur peut directement faire appel à l'OT pour le fournir ensuite au saisonnier, le saisonnier peut également se rendre dans tous les OT du territoire.



Quelques chiffres

69 Structures partenaires ont proposé un avantage aux titulaires du Pass saisonnier

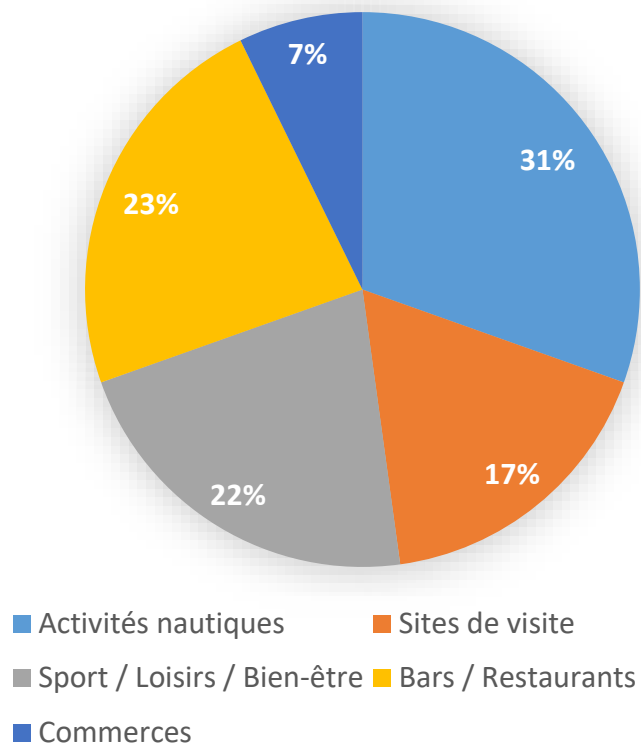
→ Dont 21 activités nautiques, 12 sites de visites et sites nature, 15 activités sport, loisir et bien-être, 16 bars, restaurants et 5 commerces

2018 : 56
2019 : 85
2020 : 80
2021 : 76
2022 : 69

Baisse du nombre de partenaires depuis 2020 car beaucoup ne proposaient pas une activité attractive pour le public saisonnier

→ Moins d'offres mais davantage de cohérence

Secteurs d'activité



Quelques nouveautés : Salle de sport R21, bar/snack l'Atypique à La Brée-les-Bains, chez Medo...

Quelques chiffres

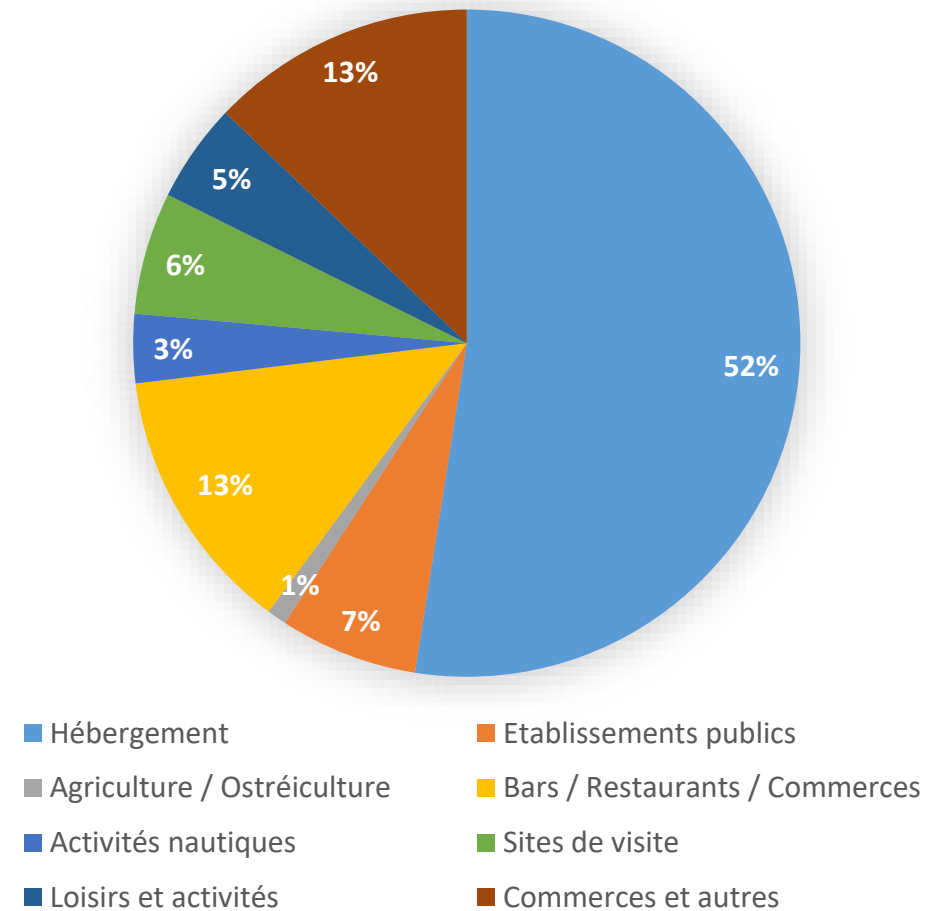
1 166 cartes distribuées

→ Dont **612** dans le secteur de l'hébergement, **78** dans des établissements publics ou assimilé (OT, mairie...), **151** dans les bars et restaurants, **11** dans l'agriculture et l'ostréiculture, **39** dans les activités nautiques, **69** dans les sites de visite, **56** dans les loisirs et activités et enfin **150** dans les commerces et autres établissements

2018 : 461
2019 : 843
2020 : 396
2021 : 583
2022 : 1 166

Montée en puissance du dispositif avec un record de distribution en 2022

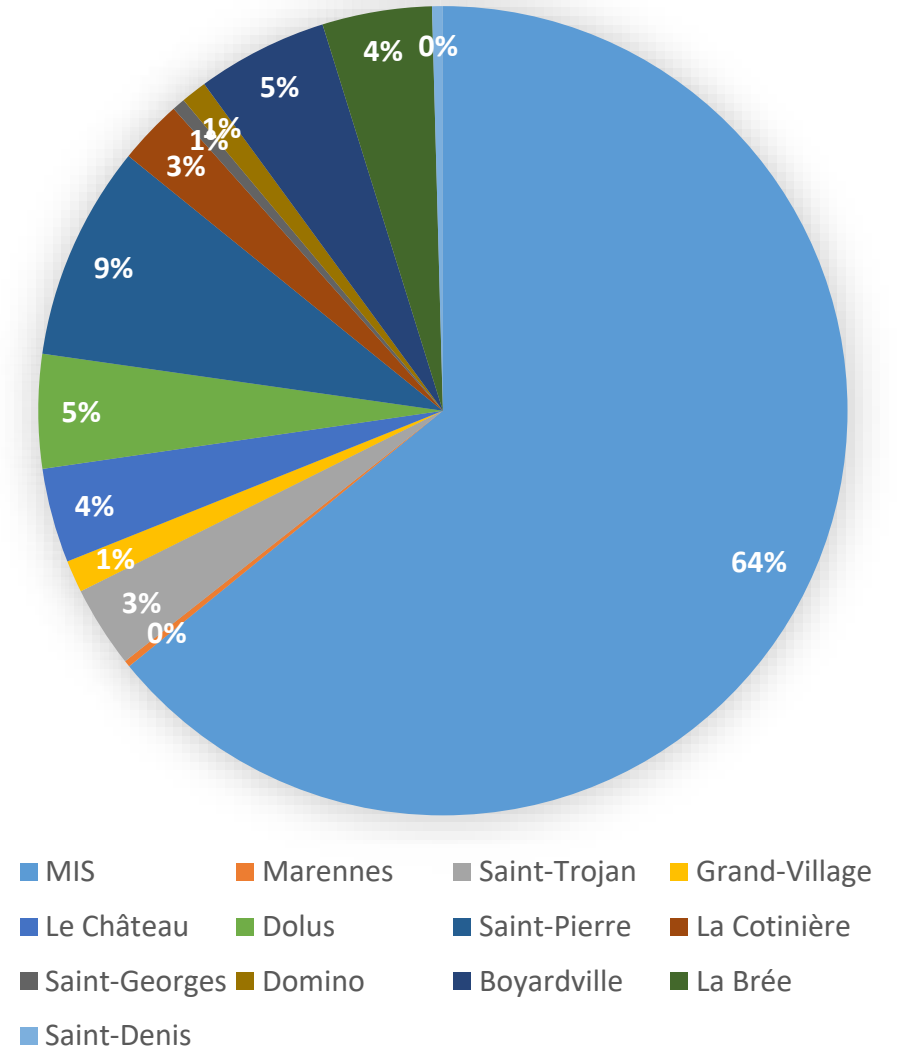
Répartition des cartes par secteur d'activité



Répartition des points de distribution

Direct employeurs	747	64%
Marennnes	3	0,2%
Brouage	1	0%
Bourcefranc	0	0%
Saint-Trojan	38	3%
Grand-Village	15	1%
Le Château	44	4%
Dolus	53	5%
Saint-Pierre	100	9%
La Cotinière	30	3%
Saint-Georges	6	0,4%
Domino	12	1%
Boyardville	61	5%
La Brée	51	4%
Saint-Denis	5	0,4%
Total	1166	100%

- On constate des **inégalités dans la répartition des distributions** : un bureau principal (Saint-Pierre), six bureaux intermédiaires (en bleu dans le tableau), deux bureaux à faible distribution (en jaune) et cinq bureaux à très faibles distribution (en rouge)
- Le fait de **contacter directement les employeurs** pour qu'ils proposent le Pass à leur saisonnier a permis de toucher un public plus large



Répartition des périodes de distribution

Mois	Nb de cartes	%
Mars	152	13%
Avril	525	45%
Mai	33	3%
Juin	111	10%
Juillet	284	24%
Août	59	5%
Septembre	2	0%
Total	1 166	100%

La distribution des Pass saisonniers s'est concentrée sur deux périodes

- Le lancement des « **contrats longs** » avec une demande des entreprises en mars et début avril afin de fournir le pass à son personnel dès son arrivée (68% des cartes)
- L'arrivée des « **contrats courts** » qui représente 34% des demandes de cartes.

